

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 5 MARS 1861.)

BUDGET DES DOTATIONS,

POUR L'EXERCICE 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations de l'exercice 1862 s'élève à fr. 4,150,342 75 c<sup>t</sup>; il présente, sur celui de 1861, une augmentation de 62,000 francs, qui est réclamée sous toutes réserves par la questure de la Chambre des Représentants.

Le crédit alloué en 1861 pour le service du Sénat est reproduit au Budget de 1862.

La Cour des comptes, en transmettant son Budget au Département des Finances, y a joint la note suivante :

« La Cour des comptes s'appliquant toujours à renfermer ses dépenses dans les limites du strict nécessaire, et ne prévoyant pas d'ailleurs l'impossibilité de continuer, au moins pour un certain temps, à y faire face au moyen des ressources dont elle dispose actuellement, a établi son projet de Budget pour l'exercice 1862, sur les bases adoptées pour le Budget de 1861.

» Ce projet n'étant ainsi que la reproduction du Budget de l'exercice 1861, la Cour des comptes se flatte qu'il recevra l'approbation de la Législature. »

PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de quatre millions cent cinquante mille trois cent quarante-deux francs soixante-quinze centimes (fr. 4,150,342 75 c<sup>ts</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1861.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUDGET DES DOTATIONS, POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832) . . . . .	2,751,522 75	»	5,401,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853) . . .	500,000 »	»	
3	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	150,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
4	Sénat . . . . .	40,000 »	»	40,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>				
5	Chambre des Représentants . . . . .	550,000 »	»	550,000 »
<b>CHAPITRE IV.</b> COUR DES COMPTES.				
6	Traitement des membres de la Cour. . . . .	58,000 »	»	159,020 »
7	— du personnel des bureaux . . . . .	82,020 »	»	
8	Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900 »	»	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . . fr.		4,150,542 75	»	4,150,542 75

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1861.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des Dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	APPOINTEMENTS PAR AN.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.	
		<b>CHAPITRE IV.</b>				
		<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>				
	a.	Traitement du président . . . . .	1	9,000	58,000	
	b.	— des conseillers . . . . .	6	42,000		
	c.	— du greffier . . . . .	1	7,000		
			8			
		<b>TRAITEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</b>				
	a.	Un contrôleur en chef . . . . .	1	4,400	16,140	
	b.	Un chef de division . . . . .	1	5,800		
	c.	1 <sup>re</sup> Division. Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État . . . . .	1	5,250		
	d.	Chef de bureau, commis d'ordre et expéditionnaires, aux traitements de 600 à 5,200 francs. . . . .	7	9,000		
	e.	Un chef de division . . . . .	1	4,700	19,800	
	f.	2 <sup>e</sup> Division. Chef de bureau, contrôleurs des Budgets de l'État et des provinces, vérificateurs et teneurs de livres, aux traitements de 600 à 5,200 francs . . . . .	7	15,100		
7	g.	Un chef de division . . . . .	1	4,700	25,425	
	h.	3 <sup>e</sup> Division. Chef de bureau, contrôleurs et vérificateurs, aux traite- ments de 600 à 5,400 francs. . . . .	9	20,725		
	i.	Un chef de division . . . . .	1	5,600	8,885	
	j.	4 <sup>e</sup> Division. Vérificateurs, teneurs de livres et commis d'ordre, aux traitements de 600 à 2,050 francs . . . . .	5	5,285		
			34			
	k.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feu, aux traitements de 900 à 1,600 francs . . . . .		8,270	8,270	
		<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>				
8	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			16,000	
		<b>PENSIONS.</b>				
9	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .			1,200	
		<b>TOTAL.</b>				fr.

## DE LA COUR DES COMPTES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
58,000	"	58,000	58,000	"	"	
82,020	"	82,020	82,020	"	"	
16,900	"	16,900	16,900	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	Voir l'annexe.
159,020	"	159,020	159,020	"	"	

**ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES,  
POUR L'ANNÉE 1862.**

*Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier 1860 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.*

**1<sup>o</sup> PENSIONS CONFÉRÉES.**

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
r	n	e	n	r	Néant.

**2<sup>o</sup> PENSIONS ÉTEINTES.**

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE de l'arrête.	DATE de l'extinction	Observations.
1	BAUDIER, André-Jean . . . . .	Conseiller à la Cour des comptes.	3,761 n	21 février 1855.	1 <sup>er</sup> déc. 1860.	Décret du 25 no- vembre 1860.

**SITUATION GÉNÉRALE.**

Il y avait à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1860, six pensions, s'élevant ensemble à . . . . .	fr. 12,627 n
Pensions éteintes . . . . .	3,761 n
Il reste donc à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1861, cinq pensions, s'élevant ensemble à . . . . .	fr. 8,866 n